



EUROPEAN DISABILITY CARD

Pour la culture, le sport et les loisirs

Cette carte est réservée aux **personnes en situation de handicap**.

Cette carte donne des **avantages**.

Par exemple : des réductions, des places réservées, des visites adaptées, des brochures faciles à lire...

Les avantages sont valables pour la culture, le sport et les loisirs.

Par exemple : les cinémas, les théâtres, les musées, les parcs d'attraction...

C'est une **nouvelle carte**.

Ce n'est pas la carte pour le parking ou les transports en commun.

Demandez aux établissements culturels, sportifs et de loisirs s'ils acceptent la carte et quels avantages ils accordent.

Cette carte est valable en **Belgique mais aussi à Chypre, en Estonie, en Finlande, en Italie, à Malte, en Slovénie et en Roumanie**.

Cette carte est **gratuite**.

Elle est personnelle, elle est à vous seul(e).

Vous devez l'avoir avec vous.

En cas de vol ou de perte, vous pouvez avoir une nouvelle carte, une seule fois.

Cette carte veut encourager les personnes en situation de handicap à participer aux activités comme tout le monde.

Cette **carte est réservée aux personnes en situation de handicap.**

Pour avoir cette carte, il y a **5 possibilités** :

1 En Belgique, le Service Public fédéral Sécurité Sociale :

Vous pouvez remplir un formulaire sur internet.

Le formulaire se trouve à cette adresse : www.eudisabilitycard.be



Vous pouvez aussi envoyer un courrier : 

SPF Sécurité Sociale – Direction générale Personnes handicapées
Boulevard du Jardin Botanique, 50 boîte 150
1000 Bruxelles

2 En Wallonie, l'Agence pour une Vie de Qualité, l'AVIQ :

Vous pouvez aussi prendre contact par téléphone ou par mail avec le bureau près de chez vous. Les coordonnées se trouvent sur internet : www.aviq.be



Vous pouvez aussi téléphoner au 0800 160 61 (gratuit) pour avoir de l'aide.





Vous pouvez aller au bureau près de chez vous : à Mons, Charleroi, Ottignies, Namur, Dinant, Libramont ou Liège.




3 A Bruxelles, le service Phare (Personne Handicapée Autonomie Recherchée) :

Vous pouvez transmettre votre demande :

- par mail : info.phare@spfb.brussels @
- par téléphone : 02 800 82 03 (le matin) 
- par courrier ou sur place : Service Phare, Rue des Palais, 42 à 1030 Bruxelles 

4 En Flandre, l'Agence flamande pour les personnes en situation de handicap (Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap) :

Vous pouvez remplir un formulaire sur internet. 
Il se trouve à cette adresse : www.minvaph.be

5 L'office germanophone pour les personnes handicapées (DSL) :

Vous pouvez vous adresser à votre personne de contact ou votre bureau habituel

- Internet : www.selbstbestimmt.be 
- Mail : info@dpb.be @
- Téléphone : 080 22 91 11 

Pour faire votre demande vous avez besoin de :

- Votre nom et votre prénom
- Votre date de naissance
- Votre numéro de registre national
(il se trouve à l'arrière de votre carte d'identité)
- Votre numéro de dossier comme personne en situation de handicap
(auprès de l'AViQ, Phare, VAPH et DSL)

Vous trouverez **plus d'informations à propos de cette carte sur internet** :
www.eudisabilitycard.be

Si vous cherchez **plus d'informations sur l'accessibilité**, voici des adresses internet :

Le Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles (CAWaB) : www.cawab.be

Accessibilité Flandre : www.toevla.be

Access-i, Portail d'information sur l'accessibilité : www.access-i.be

UNIA, Centre pour l'égalité des chances : www.unia.be

L'accessibilité = les adaptations qui permettent aux personnes en situation de handicap de participer aux activités.

- Par exemple : un ascenseur à la place des escaliers
- Par exemple : au cinéma, un système qui transmet le son aux appareils des personnes malentendantes
- Par exemple : une visite guidée facile à comprendre.



Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne